

Compte-rendu du conseil municipal du 01/04/2016

Présents : F Roger, A Petiton, F Malandain, J Lefrançois, D Hébert, C Dubois, J Berthélémy, D Rousseau, F Durand.

Début de séance : 19h15

Validation du procès verbal du 3 février 2016.

1. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

M. Roger précise que la volonté était jusque là de ne pas augmenter le taux d'imposition sur la commune. Les bases ayant augmenté de manière assez significative, la proposition est de ne pas augmenter le taux d'imposition.

→ Proposition adoptée à l'unanimité.

Taxes	Taux d'imposition 2015	Taux d'imposition 2016
D'habitation	13.33	13.33
Foncière (bâtie)	33.70	33.70
Foncière (non bâtie)	70.73	70.73

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit : 13.33 % pour la Taxe d'Habitation, 33.70 % pour la Taxe Foncière (Bâtie), 70.73 % pour la Taxe Foncière (Non Bâtie)
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

2. COMPTE DE GESTION

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers

ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes

figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Arrivée de Marie-Pierre Gaubert à 19h30.

3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur Roger se retire.

Les comptes sont présentés par Mme Petiton.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		108 286.98	34 854.01		34 854.01	108 286.98
Opérations de l'exercice	519 803.92	624 492.36	409 257.36	469 558.05	929 061.28	1 094 050.41
TOTAUX	519 803.92	732 779.34	444 111.37	469 558.05	963 915.29	1 202 337.39
Résultats de clôture		212 975.42		25 446.68		238 422.10
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	519 803.92	732 779.34	444 111.37	469 558.05	963 915.29	1 202 337.39
Résultats définitifs		212 975.42		25 446.68		238 422.10

→ Compte voté à l'unanimité.

M. Roger revient.

4. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA REGIE DE TRANSPORTS

Les comptes sont présentés par Mme Petiton.

M. Rousseau précise qu'une partie du salaire de Sandra Canu est affecté à la régie (le salaire apparaît dans la régie si l'excédent le permet)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		11 895.91				11 895.91
Opérations de l'exercice	2 169.96	13 867.86			2 169.96	13 867.86
TOTAUX	2 169.96	25 763.77			2 169.96	25 763.77
Résultats de clôture		23 593.81				23 593.81
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	2 169.96	25 763.77			2 169.96	25 763.77
Résultats définitifs		23 593.81				23 593.81

→ Compte voté à l'unanimité.

5. VOTE DU BUDGET

M. Roger précise que la dotation est en forte baisse (baisse amplifiée par la baisse de la population)
En vue de nouveaux investissements, la marge de manœuvre peut venir d'une stimulation de la démographie ou bien de l'augmentation du taux d'imposition.

En conclusion, la prudence s'impose. M. Roger précise également que nous pouvons réaliser des économies sur l'énergie (forte hausse enregistrée en 2015 : de 19 000 €, nous sommes passés à 26 000 €)

→ Budget adopté à l'unanimité

6. DIVERS

M. Malandain annonce que S Lorient-Vauquelin démissionne du CCAS. Il propose au conseil qu'une nouvelle personne s'engage.

Fin de séance : 21h30.